

Moulins, le 17 septembre 2009

Monsieur Jean-Paul DUFREGNE
Président du Conseil Général de l'Allier
Hôtel du Département
1 avenue Victor Hugo - BP 1169
03016 MOULINS CEDEX

Copie à Monsieur Nicolas Thollet, Vice-Président subdélégué aux sports et à la vie associative.

Monsieur le Président,

Nous voudrions vous faire part de notre surprise et de notre inquiétude quant aux actions actuellement engagées par votre service Sports et Jeunesse pour la promotion de la pratique du canoë-kayak sur l'Allier, qui vont à l'encontre des conclusions de nos travaux au sein du groupe de travail formé en association avec le Département de la Nièvre pour éclairer la C.D.E.S.I. sur le sujet.

Nous venons d'apprendre en effet que le Conseil Général de l'Allier avait déposé une demande de financements dans le cadre du Plan Loire, récemment examinée par son Comité Technique Régional, afin d'éditer un guide de la pratique du canoë-kayak sur l'Allier et d'équiper de panneaux d'information une dizaine de sites d'embarquement potentiels.

Dans le même temps, il nous a été rapporté que la Délégation Centre de la Fédération Française de Canoë-Kayak aurait reçu commande de l'élaboration de ce topo-guide, alors même que son financement n'a pas été retenu par le Comité Technique Régional du Plan Loire.

Il s'avère d'autre part que votre chargé de mission auprès de la C.D.E.S.I., a entrepris de démarcher les maires et acteurs locaux concernés, en vue d'aménager ces points d'embarquement, voire même d'y réaliser des aires de bivouacs selon certains.

Tout cela est parfaitement inadmissible, tant sur la forme que sur le fonds :

- sur la forme, parce que ces actions sont menées au mépris de la concertation engagée en 2008 sur le sujet spécifique de l'axe Allier, dans le cadre de l'élaboration du P.D.E.S.I., pourtant essentielle selon l'esprit de la loi du 6 juillet 2000 qui définit le rôle et le fonctionnement des C.D.E.S.I.
- Sur le fonds, parce que c'est mettre la charrue avant les bœufs que d'engager aménagement et promotion avant même d'avoir arrêté une stratégie de développement durable de cette activité canoë, qui soit basée sur une évaluation préalable de ses retombées, de ses risques et de ses impacts.

En effet, le projet de réalisation d'un « guide d'utilisation de l'Allier » et d'aménagement de nombreux sites d'embarquement, qui nous avait été présenté lors de la première réunion de ce groupe de travail le 4 février 2008, avait été ajourné dans l'attente des résultats de l'étude engagée par le Conservatoire des Sites de l'Allier et visant à apprécier la fréquentation actuelle de la rivière par les canoës-kayak durant l'été suivant.

Par la suite et à l'initiative de votre directeur de l'Environnement, nous sommes venus le 25 juin avec le directeur du GEOLAB de la Maison de la Recherche de l'Université Blaise Pascal, Jean-Luc Peiry, présenter à vos responsables concernés (Messieurs Jean-Pierre Barbe, Stéphane Combelles, Gilles Huart et Loïc Martinet) la méthode d'évaluation des pressions exercées par les Sports et Loisirs de Nature sur l'Allier, dont nous avons engagé conjointement l'élaboration et dont nous venons aujourd'hui de terminer l'expérimentation complète, sur une section significative de l'Allier entre Villeneuve et Apremont.

Une deuxième réunion du groupe de travail a donc été organisée le 17 novembre 2008, à l'initiative de votre vice-président Nicolas Thollet, au cours de laquelle le Conservatoire des Sites de l'Allier a présenté les résultats de son étude sans pouvoir apporter les éléments d'appréciation nécessaires, faute d'avoir pu obtenir des chiffres précis de fréquentation auprès des loueurs de canoës.

Nous avons confirmé ce jour là aux participants, que nous avons décidé d'engager, en collaboration avec le GEOLAB de l'université Blaise Pascal, l'élaboration de deux méthodes d'évaluation de la fréquentation, dans le but d'apporter des réponses précises aux questions relatives à la fréquentation de la rivière et de fournir des outils d'aide à la décision et de gestion :

1°) méthode d'évaluation des pressions exercées par les Sports et Loisirs de Nature sur les milieux naturels de la rivière Allier, à partir de l'examen des traces laissées en fin de saison estivale : test réalisé en 2008, présenté aux acteurs le 5 décembre 2008, expérimentation terminée en septembre 2009 et restitution des conclusions prévue pour fin 2009.

2°) méthode d'évaluation de la fréquentation de l'Allier par les canoës-kayak, basée sur l'analyse des clichés périodiques pris par les deux stations automatiques de prises de vue installées sur des ponts : 1^{er} test concluant réalisé durant l'été 2009 sur le pont du Veudre, première restitution prévue pour fin 2009, expérimentation complète durant la saison 2010, restitution des conclusions prévue pour fin 2010).

Lors de cette deuxième réunion de travail du 17 novembre dernier, il a été conclu qu'en l'absence d'une stratégie de développement raisonnée de la pratique du canoë-kayak, basée sur une bonne connaissance de la fréquentation et de ses impacts, la priorité n'était pas de publier le topo-guide projeté, ni d'aménager en quoi que ce soit les points d'embarcations envisagés.

La conclusion de cette réunion s'est plutôt portée sur la mise au point d'un « guide des bonnes pratiques », destiné à être remis aux clients des loueurs de canoës, et non pas sur un outil de promotion jugé prématuré. Compte tenu de notre approche scientifique et de notre expérience de terrain, nous avons proposé de contribuer à son élaboration, et sommes donc restés depuis cette date en attente d'une nouvelle rencontre sur le sujet, réunion qui n'a toujours pas eu lieu à ce jour.

C'est pourquoi vous comprendrez certainement que nous soyons pour le moins étonnés d'apprendre aujourd'hui que ces deux actions, l'édition d'un guide et l'aménagement de points d'embarquement, semblent décidées, alors que la démarche préalable de concertation est loin d'être aboutie, que l'on ne dispose toujours pas d'un état des lieux initial de la pratique du canoë-kayak sur l'Allier, et qu'aucune stratégie de développement durable n'a même encore été ébauchée.

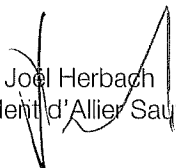
Nous vous demandons en conséquence de différer l'engagement effectif des deux actions précitées et vous proposons d'organiser une rencontre sur le sujet, afin de revoir l'objectif et la méthode permettant d'aboutir à la mise en œuvre d'une politique de développement raisonné et maîtrisé de la pratique du canoë-kayak sur l'Allier.

Afin de vous préciser quelque peu les enjeux de cette démarche, tels que nous en partageons la conception avec plusieurs autres associations oeuvrant comme nous pour la préservation et la restauration de l'environnement et de la qualité de vie du Val d'Allier, je vous adresserai très prochainement une note de réflexions portant sur les conditions d'un développement durable de l'activité canoë-kayak sur l'Allier.

Il me faut aussi vous signaler que le sujet des Sports et Loisirs de Nature a été soulevé lors des très récentes commissions géographiques d'élaboration du SAGE Allier Aval, dont il serait préférable d'attendre l'aboutissement avant toute action d'aménagement et de promotion de la fréquentation, sous peine d'agir en contradiction avec ses prescriptions.

Enfin, l'agence de développement des activités de pleine nature Auvergne-Massif Central TOP'O2, mise en place par le Conseil Régional d'Auvergne en 2009, est en passe de lancer une réflexion concertée sur le développement maîtrisé des sports et loisirs de nature sur la rivière Allier, dans le cadre de laquelle il paraîtrait judicieux d'inscrire la démarche engagée par le Conseil Général pour le développement du canoë-kayak.

Espérant contribuer par ces propos, qui se veulent constructifs, à l'élaboration d'une véritable politique de valorisation territoriale, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Joël Herbach
Président d'Allier Sauvage.